

# APPEL À CANDIDATURE

## FESTIVAL UN ÉTÉ À BOURGES 2018

### RÈGLEMENT

#### Article 1 - Présentation

Dans le cadre du Festival Un été à Bourges 2018, la Ville de Bourges met en place un appel à candidature pour la programmation de **groupes musicaux issus de la scène locale**.

#### Article 2 - Conditions de participation

Seuls **les groupes de musique live** sont autorisés à s'inscrire et doivent **obligatoirement résider dans le département du Cher ou dans l'un des départements limitrophes** (Indre, Loir-et-Cher, Loiret, Creuse, Allier, Nièvre). Tous les styles de musique sont acceptés.

Les membres du groupe doivent avoir atteint l'âge minimum de 16 ans à la date d'inscription.

**Les inscriptions sont entièrement gratuites et ouvertes jusqu'au mercredi 28 février 2018 inclus.**

#### Article 3 - Inscription

**Nouveau : Formulaire d'inscription en ligne**

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le site internet de la Ville de Bourges - [www.ville-bourges.fr](http://www.ville-bourges.fr) - Rubrique « Culture » - « Un été à Bourges ». (Suivre toutes les étapes et s'assurer de la validation du formulaire). En cas de besoin, contacter la Direction culture, tourisme et patrimoine au 02 48 67 57 00.

Des fiches d'inscription en format papier sont également disponibles, notamment : à l'accueil de la Mairie de Bourges (11 rue Jacques Rimbault), au Conservatoire de musique, danse, théâtre de Bourges (34 rue Henri Sellier), à la Direction culture, tourisme et patrimoine (12 Place Etienne Dolet).

**Documents obligatoires à fournir ou à renseigner pour compléter l'inscription :**

- La fiche technique et l'implantation scénique (en format PDF ou Word) ;
- Le texte de présentation du groupe et de ses membres (en format Word) ;
- Plusieurs photos (de bonne qualité en format JPEG) ;
- Des liens vidéo et/ou audio (de bonne qualité - CD / DVD s'il en existe un) ;
- Les renseignements administratifs de chaque membre du groupe (prénom, nom, date et lieu de naissance, nationalité, titulaire fonction public ou non, qualité de l'artiste, numéro de sécurité sociale, adresse postale, téléphone, mail) ;
- Le numéro d'adhésion Guso (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour chaque membre du groupe - inscription sur [www.guso.fr](http://www.guso.fr) - rubrique « je suis salarié » - « adhésion »).

**Par voie postale sur CD ou clé USB à :**

**Mairie de Bourges - Direction culture, tourisme et patrimoine**  
Appel à candidature Un Été à Bourges  
11 rue Jacques Rimbault - CS 50003 18020 Bourges cedex

**Par dépôt à : l'Accueil de la Mairie de Bourges ou dans les bureaux de la Direction culture, tourisme et patrimoine**

**Par mail à : [scenelocale-ete@ville-bourges.fr](mailto:scenelocale-ete@ville-bourges.fr)**

**Attention : tout dossier d'inscription incomplet ne pourra être validé.**

#### Article 4 - Sélection

Un comité de sélection se réunira pour délibérer et attribuer une date de programmation aux groupes retenus. La communication des résultats se fera par écrit à l'issue de la délibération.

#### Article 5 - Prestation

Les groupes sélectionnés assureront **une prestation musicale de 60 minutes maxi en un seul set à 19h au Théâtre de Verdure des Prés Fichaux**, dans le cadre du Festival Un été à Bourges 2018, à la date sélectionnée par l'organisation du festival (après acceptation écrite de cette date par le groupe).

Les dates de programmation disponibles sont :

Vendredi 22 juin, mercredi 27 juin, jeudi 28 juin, vendredi 29 juin, mercredi 4 juillet, jeudi 5 juillet, vendredi 6 juillet, mercredi 11 juillet, jeudi 12 juillet, mercredi 18 juillet, mercredi 25 juillet, mercredi 1er août, mercredi 8 août, mercredi 15 août, mercredi 22 août.

(Sous réserve de modifications).

#### Article 6 - Communication

Les concerts des groupes programmés seront annoncés dans le programme Un été à Bourges 2018.

Le groupe autorise la Ville de Bourges à utiliser les éléments de communication (texte, photos, vidéos...) nécessaires à la communication du concert dans le cadre du Festival Un été à Bourges.

En outre, le groupe autorise la Ville de Bourges à utiliser gratuitement toutes reproductions photographiques ou audiovisuelles du spectacle sur tous les supports de communication de la Mairie ou de tout autre organisme partenaire ayant l'autorisation de la Mairie.

#### Article 7 - Dispositions techniques

**Matériel technique mis à disposition pour la prestation :**

Son :

- Un système de diffusion sonore de 4 x 250W pour le public APG DS15S
- 2 SUB bass APG 238 S
- 4 retours de scène 250 W APG DS15
- L'amplification associée
- Une console de mixage 32 entrées Midas M32
- Parc de micros et boîtes de direct et pieds du festival
- Un lecteur de CD
- 2 arrivées secteur au plateau

**Tout autre matériel spécifique devra être fourni par le groupe.**

Lumière :

- Un plein feux de base

Horaires : Arrivée sur site à partir de 15h30

16h00 - 18h Installation / balance  
19h00 - 20h00 Concert

En cas d'intempéries, le concert sera annulé, il n'y a pas de repli possible.

#### Article 8 - Rémunération

Chaque membre du groupe programmé percevra un salaire de 81€ net en qualité d'artiste intermittent, encadré par un contrat à durée déterminée. Pour cela, chaque artiste doit fournir un numéro d'affiliation Guso (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel) en s'inscrivant sur le site internet - [www.guso.fr](http://www.guso.fr) (numéro obligatoire pour l'établissement du contrat).

#### Article 9 - Acceptation du règlement

L'inscription à l'appel à candidature du Festival Un été à Bourges 2018 sous-entend la pleine et entière acceptation du présent règlement.